Nº de gestion 2015B00319

#### Extrait Khiy

# EXTRAIT P'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES ù jour au 3 décembre 2015

#### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immutriculation on RCS, numéro 421 185 307 R.C.S. Nancy

Dave d'immatriculation 07/04/2015 Transfert du R.C.S. & Belfort

SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST Dénomination ou raison sociale Seciété par actions simplifiée à associé unique Forme juridique

Capital social 302 \$51,45 Euros

Adresse du stège 44 boulevard de la Mothe Cliez Colas list 54000 Nancy

Activités principales Traitement et commercialisation de matériaux de carrières, transports routiers.

pour le compte d'auteni, location de véhicules de transport nuctier

Durée de la personne morale Jusqu'au 21/12/2097.

Date de clôture de l'exercice sogial 31 décembre

## GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OF MEMBRES

Président

DAUNE Philippe Nom, prémore

Le 24/06/1960 à Reims (\$1). Date et lien de massance

Nationalité **Française** 

9 sue Sainte-Odile 67560 Rosheim Damierle personnel

Commissoire aux comptes titulaire

RPMG AUDIT IS Dinomaatime

Ferrant jaridique Seciété par actions simplifiée

3 Cours du Triangle Immemble le Palatin 92936 Paris la Défense Adresse

512 802 653 RCS Nantegre Domotricalation au RCS, manéro

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination KPMG AUDIT ID SAS Société par actions simplifiée Forme juridique

3 cours du Trâmgle Immeable le Palantin 92939 Paris-la-délense Adresse

512 802 489 RCS Nanterre Immutriculation an RCS, numéro

# IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

 $R \in S$ , Besauçon

R.C.S. Chalans-en-Champagne

R.C.S. Saverne R.C.S. Strasbourg R.C.S. Epinal

R.C.S. Belfon Etablissement principal

#### OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

 Mention nº 7861 du 03/11/2015 Fusion - **L23**6-1 à camptez du **30/10/2015** :

Personne(s) morale(s) nyant participé à l'opération :

SOCCETE DES CARRIERES JEANNIN, Société par actions sumplifiée (SAS), Zone Industrielle 25320 Chemaudin (RCS BESANCON (2501) 411 321 995)

Nº de gestion 2015B00319

Mention nº 7863 du 03/11/2015

Fusion 1.236-1 à compter du 30/10/2015 :

Personne(s) (norale(s) ayant participé à l'opération :

GRANULATS DU DOUBS, Société à responsabilité funitée (SARL), Grande Rue 25320 Osselle (RCS BESANCON (2501) 412-247-249)

Fusion - L236-1 à compter du 30/10/2015 :

Personne(s) (norale(s) ayant pactecipé à l'upération :

SOCHETE DES CAMBERES DE FRANCHE COMTE, Société à responsabilité limitée (SARL), 8 D rue des Emseprises - Zone Artisanale 25416 Velesnies-essaits (RCS BESANCON (2501) 529 310 187)

Mention nº 8633 du 39/11/2015

Mention nº 7865 du 03/11/2015

Fusion - L236-1 à compter du 30/11/2015 :

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :

GRAVIERE DE NORDHOUSE, Société à responsabilité limitée (SARL), RD 468-67150 Nordhouse (RCS STRASBOURG TI (6752) 628-500-415)

- Memion nº 8636 da 39//1/2015

Fusion • 1.236/1 à comptet du 30/11/2015 :

Personate(x) morale(s) ayant participé à l'opération :

SOCIETE DES CALCAIRES DE IJEST, Suciété par actions simplifiée à associé unique (SASU), rue Courbet 39100 Monnières (RCS LONS LE SAUNTER (3902) 421 185 620)

- Mention nº 8637 da 50/11/2015

Pusion - 1.236-1 à compter du 30/11/2015 :

Personne(x) morale(s) ayant parficipé à l'opération :

SOCIETE MORGAGNI ZEIMETT, Suciété en nom collectif (SNC), 12 rue Léopold Piison \$1000 Chalons en champagne (RCS CHALONS EN CHAMPAGNE (\$101) 096 450 143)

- Mention nº 8640 du 30/11/2015

Fusion - L236-1 à compter du 30/51/2015 :

Personne(s) anorale(s) ayant participé à l'opération :

CARREERE DE TRAPP, Société en nom collectif (SNC), mute de la Tranche 88110 Raon-l'Etape (RCS EPINA), (8801) 421-185-091)

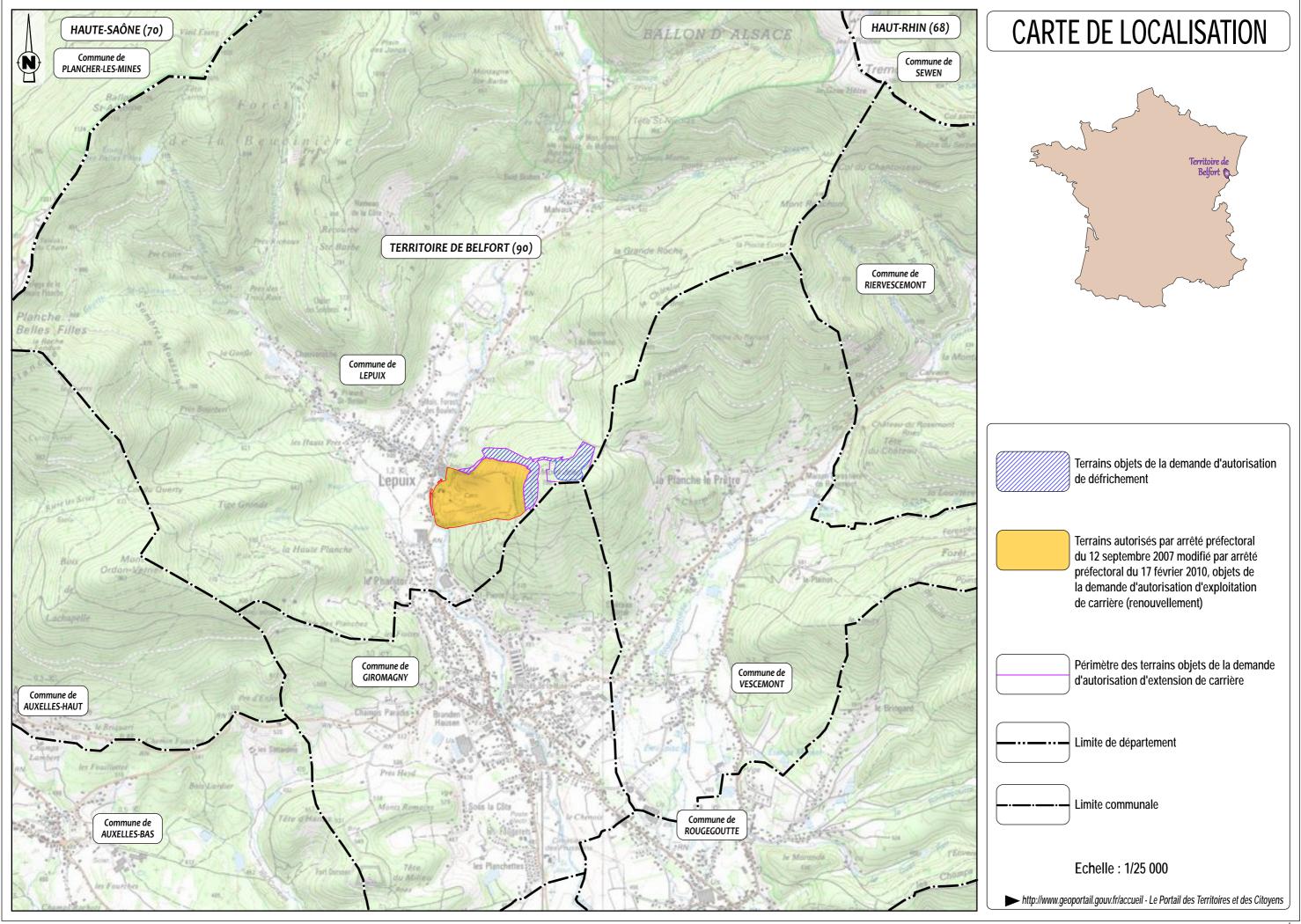
- Mention - Mention Tronsfert du siège sons exploitation d'établissement

la société a transféré son siège social de LEPUIX GY 90200 - 20, mute de Belfon (RCS RELEORT 1999 II 122)

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Société des Carrières de l'Est / Lepuix (90)

#### **Etat Parcellaire** Commune de LEPUIX-GY Carrière de l'Est Surfaces concernées par la demande d'extension de la carrière (en mètres carrés) (surfaces digitalisées) Section Parcelle n° Contenance cadastrale Surface défrichement 18 19 46 88 AO AO AO 20 74 21 65 16 35 92 91 09 04 05 74 126 04 51 AO AO 128 130 10 52 09 76 02 59 224 220 120 AN AN AN AN AN AN 30 40 6 26 03 4 37 90 3 29 86 14 64 02 81 02 71 114 84 45 109 7 06 00 113 112 59 53 12 96 10 42 03 04 AN AO 111 24 13 34 08 12 03 04 08 12 AO AO AO 06 51 28 54 10 30 28 54 35 20 21 33 84 22 26 65 25 36 AO AO AO AO 18 90 18 90 04 47 06 59 10 12 24 44 15 06 13 18 95 18 95 AO AO AO AO 41 20 43 05 14 30 08 20 72 15 50 42 65 58 41 55 38 01

Total :

09 87

6 83 81

15 55 19 15

AO AO AO AO AO AO AO

AO

AO

108 109

12

107

29



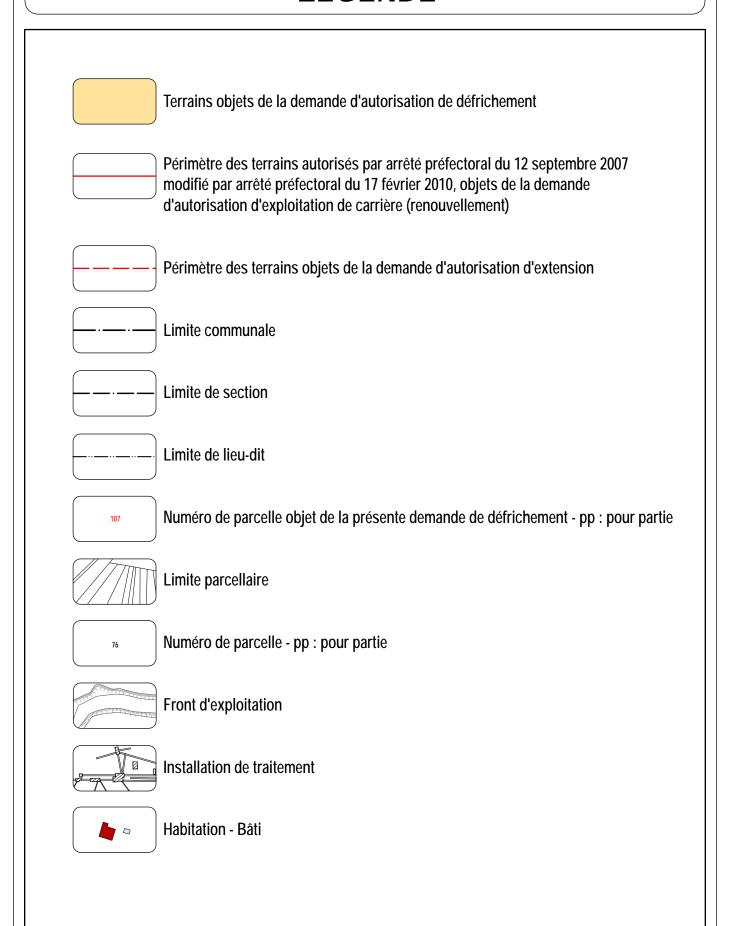
05 91 01 42

3 05 78

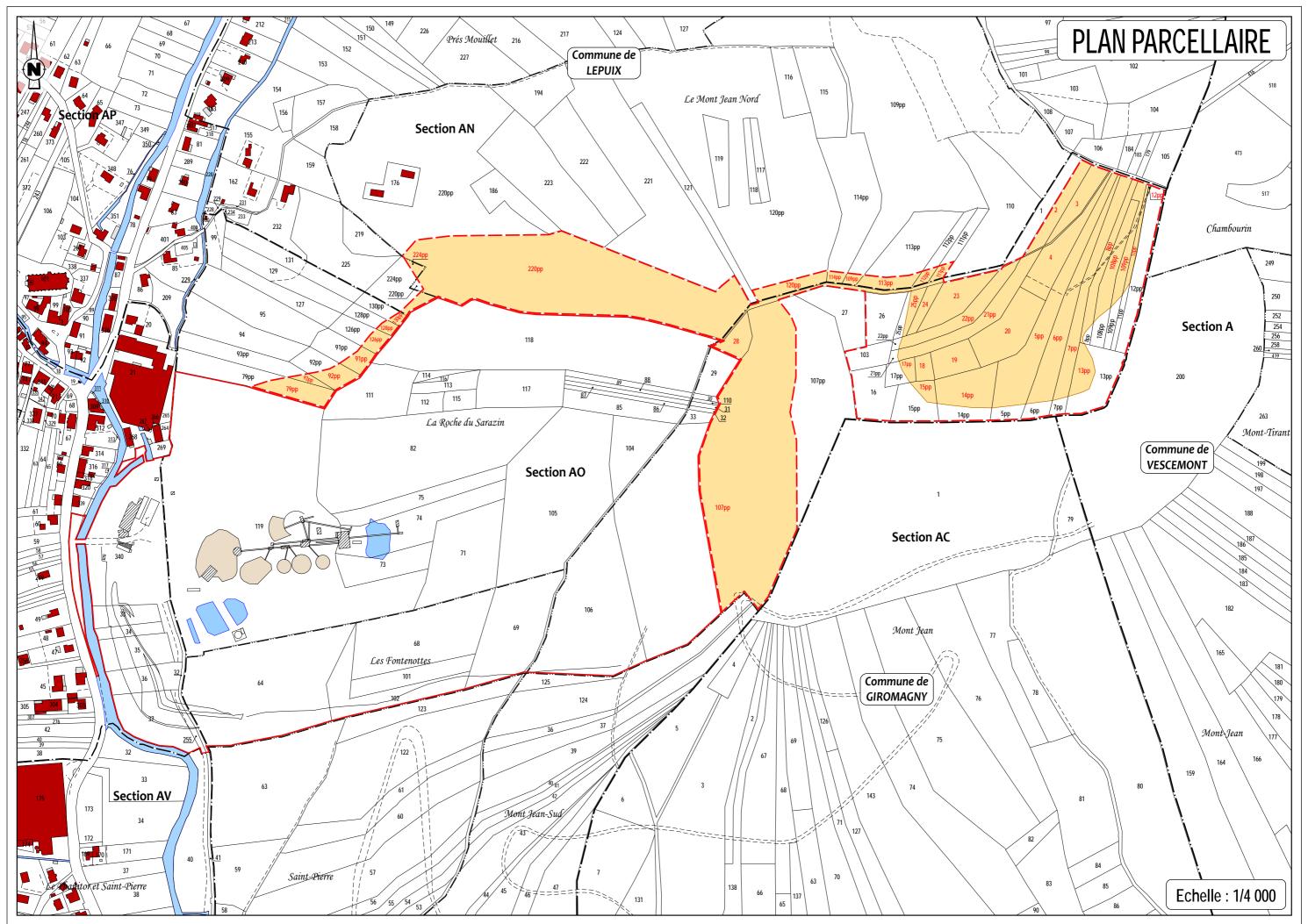
15 55

04 56

# PLAN PARCELLAIRE LÉGENDE



► Cadastre.gouv.fr - Service de consultation du plan cadastral



2015 - ENCEM Strasbourg Société des Carrières de l'Est / Lepuix (90)

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

.\_\_\_\_

Département :

TERRITOIRE DE BELFORT

Commune : LEPUIX

Section : AO Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/06/2014 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :

**BELFORT** 

Hotel de finances publiques Place de la Révolution Française 90022 90022 BELFORT tél. 0384588107 -fax 0384588133 cdif.belfort@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr ©2012 Ministère de l'Économie et des finances



# **NOTE:**

A l'exception des 2 mandats joints ci-après, l'ensemble des extraits des matrices cadastrales, attestations de propriété et mandats des propriétaires des terrains à défricher se trouve en annexe « - Attestations de maîtrise foncière des terrains étudiés » de la Demande au titre des ICPE – pièce n°1 du volet n° I du présent dossier de demande d'autorisation unique

# MANDAT

# Au titre de l'article R 311-1 du code forestier

Je soussignés : Mr Daniel ROTH, agissant en qualité de maire de la commune de LEPUIX (90200)

Demeurant à LEPUIX (90200), 11 rue de l'église

Propriétaire de : 48a 75ca

sis sur la commune de : LEPUIX (90 200)

parcelles cadastrées : section AO, parcelles n° 11, 15 et 19

# AUTORISE:

La Société des Carrières de l'Est, ou toute autre société qu'elle se substituerait, Demeurant au 2 rte de Belfort, 90200 LEPUIX, Représentée par Mr Christophe GUY,

A déposer en mes lieu et place, et à son nom et qualité :

Îl une demande d'autorisation de défrichement (article R 311-1 du code forestier)

ff me représenter pour la visite de mon ou mes terrains désignés ci-dessus,

Effectuer les opérations de défrichement qui seront autorisées,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LEPUIX, le 17 juin 2014

Le maire de la commune (1),

Daniel RoTH

(1) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

# MANDAT

# Au titre de l'article R 311-1 du code forestier

Nous soussignés : Mr et Mme Denis PERREZ

demeurant à VESCEMONT (90 200), quartier Charmois

propriétaires de : 6ha 26a 03ca

sis sur la commune de : LEPUIX (90 200)

parcelles cadastrées - section AN, parcelles n°220

# AUTORISE:

La Société des Carrières de l'Est, ou toute autre société qu'elle se substituerait, Demeurant au 2 rte de Belfort, 90200 LEPUIX, Représentée par Mr Christophe GUY,

A déposer en mes lieu et place, et à son nom et qualité :

↑ une demande d'autorisation de défrichement (article R 311-1 du code forestier)

Îl me représenter pour la visite de mon ou mes terrains désignés ci-dessus,

Effectuer les opérations de défrichement qui seront autorisées,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VESCEMONT, le 17 juin 2014

Le propriétaire (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

# EXTENSION DE LA CARRIERE DE LEPUIX

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DU DEFRICHEMENT

Calqué sur le plan de phasage d'exploitation de la carrière, le défrichement vise à préparer en amont les terrains pour l'exploitation de la carrière et les zones de stockage des matériaux de découverte et stériles d'exploitation (verses Est et Nord).

Le phasage des travaux de défrichement est fonction de la progression de l'exploitation de la carrière dont la demande d'autorisation de renouvellement - extension d'exploitation est sollicitée par le pétitionnaire au sein du volet n° I de la présente demande d'autorisation unique.

La durée de l'exploitation de la carrière est sollicitée pour 30 années.

La progression de l'exploitation se fera globalement d'Est en Ouest au sein du périmètre global sollicité.

Les terrains de la verse Est des matériaux (Mont-Jean) seront défrichés en premier avec ceux situés au sommet de l'emprise retenue pour l'extraction (zone d'extension Est) ainsi que la piste permettant de relier le secteur d'extraction à la verse du Mont-Jean.

Tous les terrains auront été défrichés au terme de la deuxième phase d'exploitation (T+5 à T+10 ans).

Années (avec T0 : année de l'autorisation de l'extension de la carrière)	Parcelles concernées par le défrichement
T0 à T+5	Toutes les parcelles sauf les parcelles 220 et 224 pour partie en section AN
T+5 à T+10	Parcelles 220 et 224 pour partie en section AN ainsi que les parcelles pour partie du Mont-Jean n'ayant pas fait l'objet au cours de la phase précédente d'un défrichement en totalité

## Note:

Au cours de la phase T0 à T+5 ans, toutes les parcelles de la verse du Mont-Jean seront concernées par le défrichement dont certaines pour partie uniquement en raison de la configuration cadastrale et d'un volume estimé à 2800 000 m<sup>3</sup> à y stocker au cours de cette phase alors que la capacité totale représente 340 000 m<sup>3</sup>.

#### **Etat Parcellaire** Commune de LEPUIX-GY Carrière de l'Est Surfaces concernées par la demande d'extension de la carrière (en mètres carrés) (surfaces digitalisées) Parcelle n° Contenance cadastrale Surface défrichement 05 74 04 51 02 59 02 11 AO 21 65 16 35 10 52 09 76 4 37 90 84 45 7 06 00 59 53 120 114 109 113 14 64 02 81 02 71 10 42 AN AN AN AN AN AO AO AO AO AO AO 112 13 34 08 12 10 30 03 04 08 12 06 51 28 54 28 54 35 20 26 65 18 90 10 12 06 59 24 44 04 47 06 59 06 13 18 95 41 20 43 05 18 95 30 08 43 05 AO 20 72 15 50 42 41 55 19 58 27 58 38 01 18 02 21 13 108 19 15 09 87 13 75 05 91 109 34 67 32 05 17 78 01 42 12 41 20 6 83 81 13 13 13 107

défriché T0 à T+5 ans

défriché T+5 à T+10 ans

Total :

